

## COPIL national

« Déploiement de SPLS (suivi et programmation des logements sociaux) »

Compte rendu du COPIL national du 9 juillet 2015

*Le support de la réunion et les supports des témoignages des régions, transmis en version électronique à l'ensemble des participants et des invités, présentent les messages clés de la réunion ainsi que les prochaines échéances.*

*L'ensemble de ces documents est également disponible sur le site internet : <http://www.financement-logement-social.territoires.gouv.fr/comites-de-pilotage-nationaux-r435.html>*

*Le projet de convention nationale d'accès et de diffusion des données du financement du logement social a été transmis en séance en version papier.*

*Vous trouverez ci-dessous les informations complémentaires résultant des principaux échanges tenus.*

*Suite à une remarque de la Caisse des Dépôts, « Eco-PLS » définit désormais le module mis à disposition dans SPLS et qui fait l'objet d'une expérimentation dans les régions Lorraine et Nord-Pas-de-Calais en 2015, et « Eco-prêt Logement Social » le prêt proposé par la CDC.*

## Ordre du jour

L'ordre du jour du comité de pilotage national était le suivant :

Introduction

1. Point de gouvernance : intégration de l'UESL dans le comité de pilotage national
  2. Intégration de l'immatriculation au fil de l'eau dans le projet SPLS
  3. Etat des lieux et bilan du déploiement national de SPLS et témoignages des régions
  4. Point sur la dématérialisation, SPLS V2 et SPLS V3
  5. Point sur le déploiement d'Eco-PLS
  6. Point sur la convention d'accès et de diffusion des données du financement du logement social
- Points divers, prochaines étapes et conclusion

## Participants

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ENTITE
ALLARD	Isabelle	DREAL Rhône-Alpes
BELLER	Catherine	SOeS
CHAMPENOIS	Chloé	FNAR
CLAUDON	Marie-Laurence	CEREMA, Equipe projet nationale
COUTANT	Véronique	DGALN/DHUP/PH4, Equipe projet nationale
D'ANDURAIN	Camille	EY, Equipe projet nationale
DADOU	Hélène	DGALN/DHUP/PH
DELPECH	Claire	AdCF
DEMOULIN	Vincent	DREAL Pays de la Loire
DUTERTRE-MALETRAS	Laurence	UESL
FERRE	Antoine	USH
JULES	Patrick	DREAL Bretagne
JUMEAU	Annie	UESL
LUDMANN	Yann	DGALN/DHUP/PH
MACE	Marion-Anne	CDC
NERON	Alice	DREAL Rhône-Alpes
PREVOST	Béatrice	SOeS
PRZYBYLSKI	Mathieu	DGALN/DHUP/PH4, Equipe projet nationale
VRIGNAUD	Philippe	SGMAP

## Introduction

### H. Dadou, DHUP / PH

- Le projet SPLS, qu'Hélène Dadou a pu suivre depuis ses débuts, avait pour visées de grandes ambitions, telles que la suppression des innombrables enquêtes adressées aux maîtres d'ouvrage pour prévoir leur programmation, l'élargissement de la vision donnée aux gestionnaires et aux maîtres d'ouvrage sur le suivi des opérations, la réponse à une demande politique forte de suivi à la fois des dotations et des financements, et des délais entre le financement et la mise en service des logements sociaux.
  - Sur cet élément en particulier, à travers SPLS, l'étalement entre l'octroi de l'agrément et la mise en service constatée dans RPLS, aujourd'hui variable entre 9 mois à 9 ans, va pouvoir être mieux suivi et analysé.
- Le déploiement de SPLS, autrefois expérimenté uniquement dans la région Pays de la Loire qui est représentée à cette réunion, en arrive à une phase avancée avec un déploiement déjà bien engagé dans les onze dernières régions métropolitaines.
- Le projet SPLS est maintenant en évolution et accueille de nouvelles expérimentations, en particulier sur la Dématérialisation, pour laquelle les deux équipes projets des territoires pilotes assistent à cette réunion (Bretagne et Pays de la Loire).

- Le projet SPLS repose sur un partenariat historique avec les acteurs de l'habitat que sont les associations d'élus, l'Etat, et les partenaires (USH-FNAR). Ce partenariat s'élargit maintenant avec l'intégration officielle d'autres partenaires tels que l'UESL.

#### Y. Ludmann, DHUP / PH

- Y. Ludmann, qui succède à H. Dadou comme sous-directeur des politiques de l'habitat, souligne le travail établi par l'équipe pour ce projet ambitieux.
- Parmi les éléments d'actualité, l'expérimentation de la dématérialisation de la chaîne d'instruction représente un défi spécifique, aux enjeux d'innovation et d'intérêt collectif reconnus. Ces particularités ont été mises en exergue par le Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP), qui octroie à ce titre à SPLS un soutien financier à travers un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).

#### P. Vrignaud, SGMAP

- Le rôle du SGMAP est d'accompagner des projets de modernisation et des projets de simplification de l'action publique, à travers des évaluations de politiques publiques, ou des projets informatiques pilotes ou phares, tels que « Dites-le nous une fois », qui doit permettre à l'administration nationale de ne plus solliciter plusieurs fois un même bénéficiaire pour les mêmes informations. Ces projets informatiques sont liés à des dispositifs internes, devant permettre aux différentes administrations d'échanger des données transverses.
  - Cet accompagnement a par exemple été proposé et mis en place pour le partage de données transverses en interne, sur des plateformes dématérialisées de réponses à des appels d'offres de marchés publics, ou encore de demandes d'aides publiques (qui sera généralisé à partir du 1er janvier 2017).
- Dans ces dispositifs de modernisation et de simplification, le projet SPLS représente deux enjeux essentiels, de guichet unique pour le bénéficiaire à travers l'accès à un dossier partagé, et de partages de données (pièces administratives et pièces jointes) entre acteurs. SPLS doit permettre que l'opérateur d'un projet d'immobilier social puisse dès le début initier ce projet de manière dématérialisée, puis que cette opération soit instruite de même manière.
- Outre ces enjeux, SPLS représente aussi un travail partenarial, largement observé et impliquant une très large part des acteurs du logement social.
- Projet partagé et complexe, SPLS permet également d'aborder par anticipation les problématiques que suscitera la question du permis de construire partagé.
- A ce titre, le SGMAP accompagne le projet SPLS à hauteur de 460 000 €, de manière à accélérer le calendrier de la dématérialisation totale du processus de financement du logement social, depuis la demande exprimée par le maître d'ouvrage jusqu'à la clôture de l'opération.

#### A. Ferré, USH

- A l'approche du départ d'H. Dadou de la DHUP, l'USH tient à la remercier pour le travail effectué avec les différents partenaires sur ce projet complexe.

## 1. Intégration de l'UESL dans le comité de pilotage national

*Cf. pages 6 et 7 du support du COPIL national*

### L. Dutertre-Maletras, UESL

- Le rapprochement entre l'UESL et l'équipe SPLS provient d'une constatation claire d'un manque de visibilité des actions de l'UESL Action Logement. En effet, le bilan des engagements de l'UESL est sous-évalué dans le bilan des logements aidés, avec près de 40% des sommes engagées manquantes. Pourtant, l'UESL représente un acteur majeur du financement du logement social, avec des investissements annuels d'environ 1,2 milliard d'euros et un patrimoine d'environ 1 million de logements.
- Afin d'identifier l'étape où avait lieu la perte d'informations, une analyse des processus a été menée, qui a notamment repéré deux difficultés, liées à la comptabilisation à l'agrément et à un défaut de pièce permettant au gestionnaire Etat d'identifier une opération financée par l'UESL.
  - La comptabilisation à l'agrément représente un problème de calendrier, étant donné que des Comités Interprofessionnels du Logement (CIL, représentations territoriales actuelles de l'UESL) n'accordent leurs financements qu'une fois la convention APL signée, ce qui peut être extrêmement tardif. Pour certains CIL, 80% de l'enveloppe attribuée sont ainsi consommés en novembre-décembre.
- L'intégration de l'UESL dans le comité de pilotage national SPLS devra permettre un rapprochement entre les services de l'Etat et les services de l'UESL.
  - Des discussions ont ainsi eu lieu entre l'UESL, PH2 et PH4 et ont abouti à la création d'un accord de principe de financement de la part de l'UESL, qui constitue un document officiel obligatoire pour toute opération financée par l'UESL, et qui devra être fournie par le maître d'ouvrage dans son dossier de demande de financement dans SPLS.
  - Par ailleurs, l'UESL devient signataire de la convention nationale d'accès et de diffusion des données du financement du logement social, ceci afin d'avoir accès à l'application et aux infocentres et de pouvoir ainsi mieux suivre les opérations financées.
- Cette intégration de l'UESL représente un premier rapprochement avec les services de l'Etat, à des fins d'amélioration du suivi des dotations. Dans un second temps, l'UESL pourra éventuellement intégrer les réflexions en cours sur la dématérialisation totale de la chaîne d'instruction, et pourrait ainsi proposer de dématérialiser son instruction en choisissant de travailler à travers l'application SPLS.
  - Cette seconde étape, qui nécessitera des travaux internes d'harmonisation des procédures et des documents tels que les conventions de financement, serait rendue possible notamment par la réforme actuelle de l'UESL. Cette réforme propose de fusionner la vingtaine de CIL existants pour aboutir à 13 représentations territoriales (représentant les 13 futures régions) et une seule entité nationale directrice. Les

nouvelles représentations seraient alors incitées à ne plus utiliser qu'un unique outil, qui serait l'application SPLS.

#### M. Przybylski et Y. Ludmann, DHUP/PH4

- La création du document Accord de principe de financement par l'UESL doit maintenant faire l'objet d'une information aux différentes parties prenantes du financement du logement social.
  - Un message sera envoyé après le comité de pilotage aux services instructeurs, afin de prévenir les maîtres d'ouvrage bénéficiant d'un financement de l'UESL de la nouvelle obligation de dépôt de cette pièce auprès des services instructeurs de l'Etat.
  - Les maîtres d'ouvrage pourront être avertis de manière informelle à travers les chefs de projets AR HLM du projet SPLS. Un courrier officiel sera également envoyé par l'UESL à l'Union Sociale pour l'habitat, qui relayera l'information aux différentes fédérations.
- La DHUP vérifiera également dans l'infocentre SISAL si cet écart de 40% d'opérations engagées demeure pour des opérations soldées : en effet, le plan de financement d'une opération est consolidé lors de la phase de clôture du dossier, et devrait permettre de réduire ce manque de visibilité des opérations aidées par l'UESL.

#### V. Demoulin, DREAL Pays de la Loire

- En région Pays de la Loire, l'écart est effectivement en partie lié à un calendrier complexe : ainsi, un travail important est fait en amont du dépôt de l'opération entre le CIL et les maîtres d'ouvrage, mais ce travail est en partie lié par le dépôt urgent de la majorité des demandes en fin d'année en un laps de temps contraint. Ce calendrier aboutit à des enveloppes de financement sous-consommées et à perdre de vue certaines nouvelles opérations.
- Suite à ce constat, la région Pays de la Loire effectue actuellement un lissage du suivi des opérations en partenariat avec les CIL et la CDC, afin de relancer les maîtres d'ouvrage et avoir une information plus régulière sur leurs opérations.

## 2. Intégration de l'immatriculation au fil de l'eau dans le projet SPLS

*Cf. pages 9 à 12 du support du COPIL national*

#### A. Ferré, USH

- L'immatriculation au fil de l'eau, qui permettra d'accélérer la prise en compte dans RPLS des logements mis en location, est une réponse à une demande forte exprimée par les maîtres d'ouvrage pour obtenir un suivi en temps réel du parc locatif social.
- Cette amélioration du suivi actuel des logements sociaux alimentera notamment le travail en cours entre les organismes HLM et la DGFIP, en particulier sur la vérification des reprises de bail et des futures révisions de taxe foncière.

### C. Beller et B. Prévost, SOeS

- Le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) recense l'ensemble des logements, conventionnés ou non, appartenant à des bailleurs ayant au moins un logement conventionné dans leur patrimoine. Ce recensement compile des informations par logement et non par opération, telles que la localisation et certaines données structurelles comme le financement ou conjoncturelles telles que le montant du loyer demandé.
- Dans RPLS, à chaque logement est attribué un identifiant ministère, qui peut servir de lien entre les différents systèmes d'information du Ministère du Logement. Ce numéro est ainsi demandé actuellement pour le SNE (système national d'enregistrement) et pour SYPLO (système priorité logement).
- A l'heure actuelle, l'immatriculation se fait à l'issue de la collecte annuelle d'informations auprès des bailleurs, ceux-ci recevant la liste des identifiants des logements de l'ensemble de leur parc dont ceux nouvellement immatriculés en un seul envoi, au dernier trimestre de l'année. A ce titre, il peut y avoir jusqu'à 2 ans d'écart entre la mise en location réelle du logement et son immatriculation dans RPLS.
- Cette périodicité ne répondant pas aux besoins actuels et à venir, il a été décidé de mettre en place un module, permettant d'effectuer une immatriculation au fil de l'eau. Ce module d'immatriculation sera accessible via SPSL par chaque maître d'ouvrage sur ses opérations.
- Le bailleur pourra demander l'immatriculation de ses logements mis en service par saisie web, ou par transmission de fichier. Dans ce dernier cas, il sera possible d'immatriculer jusqu'à 1000 logements en une seule fois. Des contrôles seront intégrés dans le module pour vérifier les données transmises.
- Les identifiants des logements seront envoyés par mél au bailleur. Ils apparaîtront cependant également dans le module, via un onglet d'historique dans le « Suivi des immatriculations ».

### M. Przybylski, DHUP / PH4

- L'immatriculation au fil de l'eau permet d'améliorer le suivi d'une opération de logement social, à travers le croisement des informations recueillies dans l'infocentre SISAL par son numéro de décision de financement, et dans RPLS par son identifiant ministère.
- Une réflexion est également en cours au niveau de la DHUP, afin d'unifier l'accès des bailleurs à SPLS et au module d'immatriculation en continu en mettant en place un unique accès Cerbère, puis une redirection automatique. Cette possibilité permettrait de fluidifier la demande d'informations.
  - Le suivi de l'immatriculation en continu et celui de SPLS serait en effet effectué par les mêmes interlocuteurs chez les bailleurs.

## Questions

*La mise à jour de RPLS intègre-t-elle les démolitions ?*

Oui, il s'agit d'un motif déjà proposé pour justifier la sortie du parc. Cette information est intégrée à travers la mise à jour annuelle actuellement faite dans l'enquête.

*Les logements réhabilités sont-ils concernés par le RPLS ?*

Tous les logements ordinaires, y compris les logements réhabilités, sont dans le champ du RPLS, à l'exclusion aujourd'hui des foyers, des résidences sociales et des hébergements. Un logement social nouvellement entré dans le parc, par exemple par acquisition et réhabilitation, peut bien ainsi être immatriculé à travers le module.

Les logements sociaux réhabilités déjà immatriculés sont identifiés notamment à travers le module Eco-PLS (dédié aux Eco-prêts Logement Social).

*Les données du module d'immatriculation en continu sont-elles des données ouvertes (« open data ») ?*

L'objectif est effectivement de donner un accès libre aux données du module d'immatriculation en continu. Lorsque notamment certains obstacles réglementaires auront pu être levés, il sera ainsi possible de donner en temps réel le nombre de logements financés depuis un instant précis, sans pour cela attendre l'enquête annuelle des logements. Cette ouverture des données permettra également d'obtenir une meilleure vision des délais de montage et de réalisation d'une opération.

*Le parc SPLS sera-t-il intégré dans le module d'immatriculation en continu ?*

L'ensemble des logements ordinaires (à l'exclusion aujourd'hui des foyers, des résidences sociales et des hébergements) est concerné par RPLS, à partir du moment où le logement est mis en service. L'immatriculation se fera au fil de l'eau, sans reprise de données antérieures.

Le module d'immatriculation au fil de l'eau ne remplace pas l'intégralité du RPLS, mais permet une immatriculation rapide sur la base d'un minimum d'informations (17 champs sur 63 dans RPLS). Ces données devront être également renseignées dans la collecte annuelle.

*Quand le déploiement de l'immatriculation au fil de l'eau aura-t-il lieu ?*

Le module est actuellement en recette, mais sera a priori mis à disposition des maîtres d'ouvrages et des gestionnaires volontaires en automne 2015. Les territoires d'expérimentation seront notamment choisis sur la présence ou non de certains des 250 organismes maîtres d'ouvrage livrant prochainement des opérations.

### 3. Etat des lieux et bilan du déploiement national de SPLS et témoignages des régions

*Cf. pages 14 à 17 du support du COPIL national*

#### V. Coutant, DHUP / PH4

- Le déploiement national atteint sa troisième vague avec ces onze dernières régions métropolitaines en cours de déploiement SPLS en 2015. Par rapport aux régions concernées en 2014, cette phase se déroule de manière plus fluide et plus rapide, grâce notamment à l'expérience de la méthodologie du déploiement et à l'anticipation des chefs de projet.
- Alors même que la région Ile-de-France notamment n'a pas achevé son déploiement, les chiffres de la programmation montrent l'appropriation de l'outil par les maîtres d'ouvrage et par les gestionnaires. L'outil est désormais utilisé par les services pour disposer d'une meilleure connaissance des opérations en cours et des opérations achevées, et obtenir ainsi une vision plus large de leur territoire.
- On note la motivation des régions en cours de déploiement, qui commencent de manière proactive à programmer avant même la finalisation de leur charte de gestion SPLS.

## Témoignages

Synthèse du retour des régions expérimentatrices

V. Demoulin, DREAL Pays de la Loire

*Cf. support dédié «2900H15VD diaporama COPIL SPLS 9juillet.pdf»*

- Les trois binômes de chefs de projet manifestent leur satisfaction quant à l'application SPLS, reflété par un taux élevé de la saisie des demandes par les maîtres d'ouvrage. Ce taux est cependant légèrement fluctuant sur les dépôts de demandes à faire par les gestionnaires (notamment pour des demandes, plus lourdes, de PLS en structure et PLAI projets d'association).
- Les régions pilotes indiquent désirer plus d'informations en continu sur les évolutions des outils infocentre et application, afin de mieux suivre les réflexions en cours.
- L'accès à l'infocentre est actuellement restreint dans ces trois régions, en attente de la fiabilisation des données transmises. En conséquence, les DDT n'ont actuellement pas accès à l'infocentre SISAL-SPLS.
  - La mise à jour et la vérification des données OPL sont en cours par l'USH.
  - Les chefs de projet AR HLM, qui souhaitent fortement avoir accès à ces données, indiquent en particulier que l'accès aux infocentres est une condition de la réduction des enquêtes auprès des maîtres d'ouvrage.
- La région Centre fait remonter un besoin spécifique de formation de ses deux nouveaux collaborateurs sur le thème du Logement social.

Synthèse du retour des régions déployées en 2014

Bretagne

P. Jules, DREAL Bretagne

*Cf. support dédié «15\_037\_09\_COPIL\_nat\_SPLS\_BZH\_V1\_c.odp»*



- L'outil SPLS étant d'une utilisation simple, le déploiement de SPLS se définit principalement par des formations, devant répondre à l'ensemble des partenaires du logement social présents sur le territoire. Le déploiement de SPLS dans la région Bretagne a en conséquence dû s'adapter à un contexte spécifique marqué par la forte présence de délégataires d'aides à la pierre.
  - Avec l'accord du niveau national, ces délégataires ont été représentés par un chef de projet dédié, et l'enjeu politique de la négociation de la programmation a été particulièrement détaillé.
  - Le déploiement de SPLS en Bretagne s'est déroulé de manière fortement déconcentrée, au niveau départemental et par territoires.
- A la date de ce comité de pilotage national, la totalité des demandes de programmation a été saisie pour 2015. Certaines demandes, encore rares, ont déjà été formulées pour une programmation 2016.
- A travers 15 chartes de gestion SPLS (dont 5 actuellement validées), le déploiement décentralisé a permis aux acteurs de mettre en regard leurs pratiques de programmation, et permet en 2015 de commencer à envisager une charte régionale.

## Synthèse du retour des régions en cours de déploiement

### I. Allard et A. Néron, DREAL Rhône-Alpes

*Cf. support dédié « 20150705-PresentationSPLS\_COPILNat7juillet-V0.odp »*

- Le contexte de déploiement de la région Rhône-Alpes se définit par l'importance de la demande de financement de logement social, avec en moyenne annuelle 12 000 logements produits sur un objectif annuel de 15 000 logements. La région se caractérise en particulier par un nombre important de maîtres d'ouvrage à la faible production, et à un fort recours (différencié selon les territoires) aux VEFA.
  - Cette importance des VEFA, étant donné la faible visibilité des agréments en fin de l'année, explique qu'une programmation pluriannuelle reste difficile à prévoir.
- Le binôme de chefs de projet prévoit une charte de gestion régionale, fondée sur un tronc commun de pratiques de programmation par les gestionnaires. Ce principe a été validé par l'ensemble des partenaires, y compris par l'ensemble des services instructeurs de l'Etat.
  - Il est demandé si la charte de gestion, qui sera achevée en 2015, devra être renégociée en 2016 à la suite de la fusion des régions.
- La DREAL a annoncé l'obligation de la programmation par SPLS pour l'année 2015.
- Le déploiement se déroule sur un panel très important de maîtres d'ouvrages, comprenant notamment l'ensemble des adhérents de l'ARRA, y compris des organismes n'ayant pas récemment produit de logements sociaux. La campagne d'habitations de ces maîtres d'ouvrage, en cours, est lourde et demandeuse en temps.

- L'enquête en ligne sur les pratiques de programmation des maîtres d'ouvrage et des gestionnaires de la région a rencontré des difficultés, les interlocuteurs n'ayant pas détaillé leurs réponses sur un questionnaire extrêmement fourni.
  - Le Cerema a été sollicité en conséquence pour effectuer des rappels et d'entretiens individuels auprès des personnes concernées.
- Les craintes remontées par les futurs utilisateurs de SPLS en Rhône-Alpes, notamment par les gestionnaires, portent principalement sur la perte éventuelle du contact humain dans les échanges, et sur le doublon d'outils déjà existants.

### C. Champenois, FNAR

- Les AR HLM sont également globalement satisfaites de la manière dont SPLS est déployé et utilisé dans les régions, et font part de leurs attentes fortes quant à l'accès aux données du financement du logement social à travers la signature prochaine de la convention.
- Certaines AR HLM de régions déjà déployées sont encore sollicitées par les maîtres d'ouvrage sur leurs accès à SPLS (demandes de modification de comptes notamment), et souhaitent savoir si un processus va être mis en place pour répondre à ces demandes.
- Pour les régions en cours de déploiement notamment, la venue de l'équipe nationale aux réunions locales est particulièrement appréciée.

### M. Przybylski, DHUP / PH4

- La phase des ateliers de travail sur le processus de programmation représente une étape importante du déploiement de SPLS, devant permettre à tous les acteurs gestionnaires et maîtres d'ouvrage de mieux comprendre le rôle et les pratiques de chacun dans la programmation d'opérations de logements sociaux.
- Concernant la phase des habilitations, un groupe de travail réfléchit actuellement à l'évolution possible de Cerbère, pour laisser aux DREAL les droits des services métiers pour un applicatif spécifique tel que SPLS.
- Le travail de diagnostic des pratiques de programmation, engagé dans le cadre du déploiement de SPLS, pourra également être utilisé par la réflexion des régions prochainement fusionnées.
  - D'une région à une autre, les différences notables de programmation ne portent pas tant sur les modes de programmation que sur les calendriers et sur les rapports des gestionnaires avec les maîtres d'ouvrages et les délégataires.
- Afin de répondre aux craintes notamment exprimées par les gestionnaires sur la perte éventuelle d'un échange avec le maître de gestion, les chefs de projet régionaux peuvent souligner que la mise en place de l'outil SPLS se fait au service du dialogue de gestion. L'outil permet d'améliorer la complétude des dossiers, la qualité des informations transmises et la rapidité de traitement, soit une base commune pour un dialogue de gestion plus précis.
  - Les maîtres d'ouvrage seront notamment toujours sollicités pour éclaircir les données renseignées dans l'application.

- Pour les services de l'Etat, il est important de noter que la remontée d'informations via SPLS sert également à justifier la demande régionale de financements pour la programmation du logement social (financements du programme 135).

## Questions

*Quelles sont les natures d'opérations aujourd'hui ouvertes à la programmation dans SPLS ?*

L'exercice de programmation dans SPLS se fait uniquement sur les opérations d'offre nouvelle et d'accession. Il est cependant envisagé d'intégrer les PALULOS communales, qui, malgré une modalité d'instruction proche de la PALULOS, peut créer de l'offre nouvelle. Cette intégration se ferait en 2016.

*Les logements intermédiaires sont-ils pris en compte dans SPLS, même s'ils ne sont pas des logements sociaux ?*

Même si les logements intermédiaires ne sont pas conventionnés, ils sont également pris en compte dans SPLS, actuellement uniquement dans la partie d'instruction réservée aux gestionnaires. Les maîtres d'ouvrages pourraient y avoir accès en 2016, et auront bien accès aux fonds de dossiers concernés.

*Les associations ont-elles accès à SPLS ?*

Dans un souci d'efficacité, le déploiement de SPLS se concentre habituellement sur les organismes maîtres d'ouvrage représentant des livraisons importantes de logements sociaux. Les demandes des organismes représentant une production moins importante sont souvent saisies directement par les gestionnaires, qui en effectuent alors immédiatement la programmation.

Le périmètre des maîtres d'ouvrage impliqués dans la démarche de déploiement est défini localement par l'équipe projet régionale.

*Pour les délégataires, le calendrier réglementaire des conseils et assemblées communautaires n'est par définition pas en phase avec les possibilités de saisie au fil de l'eau dans SPLS, ce qui pose problème par exemple en Pays de la Loire et en Rhône-Alpes. Quelles sont les solutions envisageables pour fluidifier la programmation ?*

La validation de la pré-programmation dans l'outil SPLS pouvant se faire au fil de l'eau, le décalage est effectivement marqué entre les gestionnaires de l'Etat et les délégataires, qui doivent attendre la validation de leurs propositions de programmation lors d'instances décisionnaires fixes dans l'année (conseils communautaires). En outre, ces conseils communautaires peuvent ne pas aborder le sujet du Logement. En Rhône-Alpes par exemple, le délégataire Métropole de Lyon a déjà alerté sur ces calendriers, et inscrit désormais le logement deux fois par an après les conseils communautaires correspondants.

Cette situation pose également des difficultés aux maîtres d'ouvrage, qui n'ont pas une vision claire du budget possible du territoire sur la programmation de logement social.

Afin de ne pas ralentir le processus de programmation, la DHUP effectuera dès la réception de l'ensemble des chartes de gestion une analyse des chartes de gestion locales remontées par les régions, afin d'identifier les familles et modes de fonctionnement des délégataires et les solutions mises en place par certains d'entre eux. Actuellement, deux solutions sont identifiées :

- L'assemblée délibérante peut donner son accord sur une programmation prévisionnelle en décembre de l'année N-1. Toulouse Métropole par exemple obtient un accord prévisionnel au début de l'année, et dispose d'une marge de +20% sur les aides propres. La consommation de cette marge sera ensuite régularisée en assemblée communautaire.
- Une délégation sur la programmation peut être confiée aux services concernés par le conseil communautaire.

*Y a-t-il un comité de pilotage SPLS dans chaque région ? Cette organisation intéresserait l'UESL.*

Oui, mais ces comités existent sous des formats différents d'une région à une autre : ainsi, en Champagne-Ardenne, le bureau du CRHH fait office de comité de pilotage régional.

L'équipe nationale n'a pas la liste de ces comités de pilotage régionaux, mais les demandera aux chefs de projet régionaux. La présence du représentant territorial d'Action Logement est fréquente au niveau régional.

#### 4. Point sur la dématérialisation, SPLS V2 et SPLS V3

*Cf. pages 20 à 23 du support du COPIL national*

##### V. Coutant et M. Przybylski, DHUP / PH4

- L'accès au fond de dossier signifie l'accès à l'ensemble du dossier d'instruction, et non seulement à la fiche de programmation. Cette nouvelle fonctionnalité permet notamment à des organismes de pré-remplir leurs dossiers, anticipant les informations demandées à un stade ultérieur de la programmation de l'opération.
- Le maître d'ouvrage dispose désormais d'une visibilité sur l'ensemble des demandes de subventions sur ses opérations. Il ne peut cependant actuellement programmer que sur les natures d'opération « Offre logement neuf » ou « Accession-Amélioration ».
- Les dates d'achèvement des travaux seront à terme mises en regard de SITADEL, l'outil du ministère sur les permis de construire.
- Dans le cadre de SPLS V3, le Club Habsis sera invité à participer à un groupe de travail sur la certification et la signature électronique, pour vérifier la nécessité d'utiliser le certificat RG3\* par rapport à un certificat moins lourd.
  - Sur cet aspect, le SGMAP pourra être sollicité pour qu'il apporte son expérience quant au déploiement du portail « Marchés publics ».
- Les retours de l'expérimentation permettront également d'indiquer s'il est nécessaire de modifier règlementairement des pratiques ou des procédures de gestion de la programmation.

#### P. Vigniaud, SGMAP

- La dématérialisation représente également un changement de pratique important sur le partage de responsabilité sur un dossier. Alors qu'un maître d'ouvrage était jusqu'à présent responsable de sa demande de financement jusqu'à l'envoi du dossier complet au gestionnaire, la dématérialisation de ce dossier permet de laisser virtuellement la main aux deux acteurs dans le cadre d'un dialogue.

### Témoignages des régions comportant des territoires pilotes sur la dématérialisation

#### V. Demoulin, DREAL Pays de la Loire

- La dématérialisation avait été une demande extrêmement forte de la part des maîtres d'ouvrages et de l'AR HLM de la région dès 2013 lors du début du déploiement dans la région. Certains maîtres d'ouvrage avaient ainsi conditionné la participation au déploiement SPLS à la participation au déploiement de la dématérialisation. En conséquence, le CRH a validé la candidature de la région comme pilotage de la dématérialisation sur certains territoires.
  - Le ciblage de certains territoires permet également de garantir un accompagnement fort sur ce déploiement pilote.
- Les acteurs de l'expérimentation consisteront, pour chaque territoire, en un gestionnaire et un maître d'ouvrage, non sur l'ensemble des programmations mais sur des listes de 10 à 15 opérations identifiées pour la programmation et pour le paiement.
  - Cette manière de procéder par listes d'opérations permet de réduire les difficultés d'un déploiement en fin de gestion, dans une région où 65% de la programmation est validée après septembre.
  - Ces listes représentent ainsi un tiers de la programmation pour les gestionnaires concernés, et 13% de la programmation pour les maîtres d'ouvrage impliqués.
- La région espère grâce à la dématérialisation pouvoir fiabiliser ses données sur l'ordre de service et les dates d'achèvement des travaux sur les opérations de logement social, et supprimer ainsi le besoin d'enquête de l'observatoire local des logements sociaux.

#### P. Jules, DREAL Bretagne

- La Bretagne est également intéressée pour être région pilote sur la dématérialisation. L'apport représenté par le PIA a notamment contribué à cette candidature.
- Le déploiement pilote aura également lieu sur un territoire restreint, de manière à garantir l'accompagnement par l'ensemble des partenaires.
- Deux territoires sont actuellement intéressés :
  - Quimper Communauté, un délégataire en instruction propre, représentant 6 maîtres d'ouvrages pour 14 opérations et 320 logements programmés ;
  - Le Conseil Départemental du Finistère, délégataire avec mise à disposition, représentant 9 maîtres d'ouvrage (dont les 6 maîtres d'ouvrage de Quimper Communauté), et 287 logements programmés.

- Cette liste de territoires pilotes doit être prochainement confirmée, afin notamment de vérifier l'implication des 9 maîtres d'ouvrages dans la démarche de déploiement.

## Questions

### *La date de livraison / mise en location sera-t-elle encore renseignée ?*

Elle sera renseignée à travers l'immatriculation au fil de l'eau. Ceci permettra de prendre en compte le fait que les dates de livraison peuvent différer d'un logement à un autre dans une même opération.

### *A quel point la chaîne d'instruction sera-t-elle dématérialisée ?*

La dématérialisation dépasse un simple dépôt de pièce jointe : par exemple sur la demande de paiement, le maître d'ouvrage initialisera directement la demande dans l'application sur l'opération saisie dans SPLS, et joindra la pièce justificative. Le gestionnaire pourra immédiatement y avoir accès et la traiter dans l'outil.

### *Combien de pièces seront ainsi concernées par la dématérialisation ?*

L'ensemble des pièces actuellement demandées lors de la programmation est dématérialisé. A la suite de l'expérimentation, il sera possible de mieux identifier quelles sont les pièces aujourd'hui non pertinentes (peu demandées ou redondantes) qui devront éventuellement ne plus faire l'objet d'un dépôt obligatoire.

### *Y aura-t-il des vérifications automatiques sur les pièces proposées ?*

Des contrôles automatiques seront effectivement mis en place sur les pièces. Le gestionnaire sera également chargé de ces vérifications, et pourra notamment rejeter la pièce proposée. Pour une demande de paiement, le gestionnaire pourra accepter la pièce mais repousser le paiement.

### *Quel est le calendrier du déploiement non pilote de la dématérialisation ?*

Il n'y a actuellement pas de date fixée pour ce déploiement généralisé : celui-ci devra attendre la fin de l'expérimentation et les retours des territoires pilotes. La généralisation sera également soumise à la résolution de la question des certificats et de la signature électronique.

Il sera cependant peut-être possible d'élargir l'expérimentation, à la manière de ce qui s'est passé pour le déploiement de SPLS.

### *Qu'est-ce que la maquette numérique et quel est son lien avec SPLS ?*

La maquette numérique consiste en une modélisation du bâtiment et des données de structure. Ce projet, demandé par les acteurs du BTP, les syndicats de copropriété et les maîtres d'ouvrages notamment, a en particulier été détaillé par B. Delcambre dans le Rapport de la Mission Numérique. L'utilisation de la maquette numérique doit permettre aux maîtres d'ouvrage de diminuer leurs saisies dans SPLS V2, étant donné que les données de structure (par exemple surfaces et consistance de l'opération) pourront être automatiquement intégrées dans l'application.

Deux formats principaux existent actuellement (IFC et Autocad) qui sont tous deux acceptés dans SPLS V2.

## 5. Point sur le déploiement d'Eco-PLS

*Cf. page 25 du support du COPIL national*

### H. Dadou, DHUP / PH

- Le rendu compte de la nature des travaux faits et du diagnostic atteint est essentiel pour les services de l'Etat de manière à suivre la réhabilitation des logements, et à expliquer les changements demandés par exemple sur le niveau énergétique d'un logement dans la mise à jour de RPLS.

### M. Przybylksi, DHUP / PH4

#### M.-A. Macé, CDC

- Ce premier travail entre la CDC et la DHUP permet de lancer une réflexion plus large sur la coordination des prêts de la CDC avec les agréments délivrés par l'Etat, notamment en termes de calendrier, cohérence des pièces demandées et stades d'opérations.
- Un groupe de travail sera monté sur ce sujet à partir du dernier trimestre 2015, et devra comprendre également des gestionnaires, des maîtres d'ouvrage et des DREAL.
  - Un appel à candidature pour ce groupe de travail sera lancé prochainement auprès des régions.

## Questions

*D'autres prêts de réhabilitation sont-ils intégrés dans ce module Eco-PLS?*

Seul l'éco-prêt – Logement Social est intégré actuellement, notamment parce qu'il s'agit du prêt le plus facile à suivre et à tracer, en particulier parce qu'il fait l'objet d'un agrément obligatoire. Le prêt Amiante et le PAM ne sont ainsi notamment pas intégrés dans SPLS à ce jour.

*Dans le cadre de leur demande d'éco-prêt LS auprès de la CDC, plusieurs maîtres d'ouvrages demandent actuellement aux DREAL de fournir une attestation de réception d'un plan quinquennal.*

Ces plans quinquennaux sont les Plans Stratégiques du Patrimoine (PSP) de chaque maître d'ouvrage. Cette nouvelle procédure répond à un besoin de suivi du bureau QC4, qui sera recontacté afin de redéfinir le format de l'attestation et le périmètre de cette demande. En effet, le document n'existe actuellement pas de manière formelle, et il n'aurait dû être demandé que dans les régions expérimentatrices du module Eco-PLS.

## 6. Point sur la convention d'accès et de diffusion des données du financement du logement social

*Cf. page 27 du support du COPIL national*

*Le projet de convention nationale a été distribué à cette étape aux membres du comité.*

**M. Przybylski, DHUP / PH4**

- La version de la convention envoyée dans le courrier officiel sera la version définitive de la convention nationale.

### Question

*A la suite de la signature de cette convention, les deux infocentres SISAL et SPLS seront-ils rapprochés ?*

La signature de cette convention est en effet une condition du rapprochement de l'infocentre SPLS et de l'infocentre SISAL. Ce rapprochement permettra notamment de permettre un suivi sur l'ensemble du processus de pré-programmation et de programmation.

## Points divers, prochaines étapes et conclusion

*Cf. pages 29 et 30 du support du COPIL national*

**M. Przybylski, DHUP / PH4**

- Un décret règlementant la création du télé-service SPLS est également prévu pour la fin de l'année 2015.
- L'accord du comité de pilotage national pour envoyer des données à la mission du Plan 40 000 sera demandé de manière électronique (extraction des données au stade « programmée » de l'infocentre SPLS sur le Logement Etudiant).
  - Les DREAL et la DHUP sont régulièrement sollicitées par cette mission pour obtenir ces données.
- Le prochain comité de pilotage national aura lieu le mercredi 4 novembre après-midi, a priori dans une région actuellement en déploiement.